



L'InfoCharte

« Je ne gaspille pas l'eau »

N°22 – Octobre 2022

La lettre d'info de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » présentant les projets et aménagements des communes adhérentes et informant des innovations technologiques en matières d'économies d'eau.

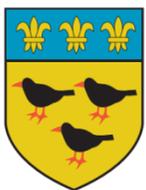
ACTUALITES

CHARTER

TERRITOIRE

Charte « Je ne gaspille pas l'eau » : 3 nouvelles communes signataires

Après la commune de Bassan qui a adhéré à la charte « Je ne gaspille pas l'eau » le 13 mai 2022, les communes de Corneilhan, Lieuran-les-Béziers et Valros souhaitent à leur tour adhérer à la charte d'économies d'eau.



Logos des communes de Corneilhan, Lieuran-les-Béziers et Valros

Suite aux résultats des audits de consommations menés sur ces communes par le bureau d'études ENTECH, les trois communes ont délibéré et fait une

demande d'adhésion auprès SMETA, structure animatrice.

Cette adhésion intervient dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération de Béziers, qui souhaite mettre en place une charte d'économies d'eau sur l'ensemble de son territoire.

Ces trois communes sont les dernières de l'agglomération de Béziers à adhérer à la charte sous animation du SMETA.



Logo de la charte « Je ne gaspille pas l'eau »

Les autres communes l'agglomération non adhérentes (Béziers, Boujan-sur-Libron, Alignan-du-Vent, Coulobres, Espondeilhan et Lignan-sur-Orb) vont également faire l'objet d'un audit de consommation. Etant situées en dehors du périmètre du SAGE Astien, elles ne pourront pas adhérer à la charte animée par le SMETA. En revanche, il est

envisagé d'élargir la charte « Je ne gaspille pas l'eau » mais avec une animation différente. Les modalités d'élargissement de la charte hors du territoire de l'Astien n'ont pas encore été définies.

GESTION DE L'EAU

URBANISME

Retour sur l'atelier du CAUE « L'eau dans les espaces urbains »

Le 20 septembre 2022, le CAUE 34 a organisé, sur une journée, un atelier des territoires sur le thème de « l'eau dans les espaces urbains ». Cet atelier était destiné aux élus et professionnels.

La matinée s'est déroulée en salle avec les interventions suivantes :

- **Gestion alternative de l'eau de pluie dans les espaces publics** par Marie PIRE (paysagiste conceptrice spécialisée en hydrologie urbaine);
- **Illustration de démarches de projet** par Christine MUNOZ (paysagiste-conceptrice, urbaniste de l'agence Atelier Sites) ;
- **Cycle de l'eau en Ville - Présentation d'actions et des dispositifs d'aides pour les enjeux liés à la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'eau** par Delphine

SIGAL (chargée d'interventions territoriales bassin versant de l'Hérault à l'Agence de l'eau).

Une visite commentée des actions et projets de renaturation de la Soulondre à Lodève a eu lieu l'après-midi.

L'objectif de cet atelier était de montrer comment améliorer le cadre de vie, réduire les risques d'inondation, réalimenter les nappes superficielles grâce à une gestion plus qualitative de l'eau et ce afin de disposer de ressources en quantité et qualité suffisante et de favoriser les îlots de fraîcheur pour réduire les effets des canicules.

Les vidéos des différentes interventions sont disponibles en replay sur le site du CAUE :

<https://www.caue34.fr/actus/atelier-des-territoires-n17-leau-dans-les-espaces-urbains/>

GUIDE TECHNIQUE

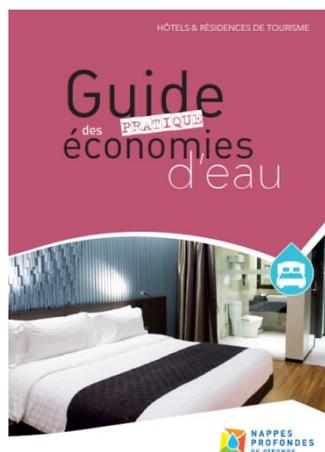
ECONOMIES D'EAU

TOURISME

Guide pratique des économies d'eau pour le milieu hôtelier.

Le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde) a rédigé, en 2019, un guide pratique des économies d'eau à destination des hôtels.

Ce guide propose un panorama de solutions et de mesures pour les établissements hôteliers afin qu'ils puissent mieux s'équiper et sensibiliser les employés et clients aux économies d'eau.



Il propose 4 types d'actions simples et peu coûteuses permettant de réaliser des économies d'eau de façon significative :

- **ADOPTER** des gestes simples et des règles de bon sens ;
- **INSTALLER** du matériel hydroéconome ;
- **SENSIBILISER** les clients et les salariés à un bon usage de l'eau ;
- **PRIVILEGIEZ** des matériels électroménagers hôteliers économes.

Les actions classiques d'économies d'eau telles que le suivi des consommations, la chasse aux fuites ou encore la mesure de la pression dans le réseau s'appliquent aussi dans le cas des hôtels.

En actions plus spécifiques de sensibilisation, il est conseillé aux établissements de proposer aux clients de garder serviettes et draps sur plusieurs jours et de former le personnel de l'hôtel.

Les équipements existants (restaurant, bar, blanchisserie, piscine, spa,...) peuvent faire varier les consommations d'un établissement à l'autre. Le guide propose toutefois des ratios moyens de

consommation quotidienne par chambre, selon la classe de l'établissement :

- Hôtel ★ et ★★ étoiles
150 à 200 l/chambre ;
- Hôtel ★★★
300 à 350 l/chambre ;
- Hôtel ★★★★
500 à 600 l/chambre.

Les consommations des chambres représentent en moyenne 80% de la consommation totale de l'hôtel. La sensibilisation des clients est donc indispensable pour réaliser des économies d'eau significatives.

Lien de téléchargement du guide :

<https://www.smegreg.org/la-cle/les-etudes-pour-la-cle/file/1122-guide-pratique-des-economies-d-eau.html>

PARTICIPEZ A L'INFOCHARTRE !

Votre commune a mis en place un système innovant pour économiser de l'eau et vous souhaitez partager votre expérience. Envoyer un mail au SMETA décrivant le projet à l'adresse suivante gmombertrand@smeta.fr afin qu'il apparaisse dans le prochain InfoChartre.

**Prochain InfoChartre :
Mercredi 30 novembre 2022**